



Pour éviter le flop, en route pour la COP !

Pour agir en faveur de l'environnement, il ne suffit pas de brasser de l'air pour réduire le CO2. C'est pourquoi Canteleu poursuit son engagement en signant l'Accord de Rouen pour le Climat dans le cadre de la COP21 locale, le 29 novembre prochain.

L'heure n'est plus à la réaction face à l'instabilité croissante du climat, mais à l'action. L'enjeu est mondial et l'engagement, unique. Tout n'est pas perdu, et ce sont les petits ruisseaux qui font de grandes rivières.

La Métropole Rouen Normandie a l'obligation réglementaire de mettre en œuvre un PCAET, Plan Climat Air Énergie du Territoire. Ce document a été accompagné d'une démarche inédite de Cop 21 locale. L'objectif : mobiliser les acteurs du territoire, entreprises, associations, communes ... pour les inviter à

prendre des engagements concrets afin d'atteindre les objectifs qui sont fixés à l'horizon 2050. Par exemple, on peut noter la multiplication par 2.5 de la production d'énergie à partir de renouvelables ou encore la diminution par 2 de la consommation d'énergie du territoire, mais aussi l'isolation performante de 100% des habitations au niveau des bâtiments basse consommation BBC. Cette Cop 21 locale est portée en partenariat avec le WWF France, pendant 3 ans. Les habitants du territoire sont invités à se mobiliser aussi, et nous vous invitons à venir à l'Atelier de la Cop situé 66, rue du Général Giraud à Rouen ou sur le site internet www.notrecop21.fr/atelier-de-la-cop21

Canteleu dans l'action

Depuis 2001, la Ville multiplie les initiatives en faveur de la protection

de l'environnement. 70 % du territoire est un espace naturel et boisé, c'est pourquoi en 2014, la commune devient Ville-Porte du Parc régional des Boucles de la Seine. De la consommation de produits issus de l'agriculture biologique au sein des restaurants scolaires à la réalisation d'un bilan carbone pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire (Canteleu, précurseur sur le territoire normand) etc, chaque jour, la Ville agit pour l'environnement.

Quelques démarches notables

● **Chaufferie bois avec le recyclage des déchets de l'industrie du bois : 63 % de la population en bénéficie ainsi que les collèges Gounod, le Cèdre, près de 17 bâtiments communaux, etc.**

● Système de récupération d'eaux de pluie des toitures des bâtiments communaux + eau du Centre Aquatique Aqualoup pour l'arrosage des terrains de foot, fleurs et autres espaces verts.

● Ruchers sur le toit de la Mairie pour la préservation de notre écosystème.

● Développement des modes de déplacement doux (pistes cyclables avenue de Buchholz, sur la Rive et future route de Sahurs, etc.)

● Intérêt pour les énergies renouvelables : toutes les constructions nouvelles (Monet, future école Flaubert, etc.) sont à énergie positive, c'est-à-dire qu'elles produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment.

● Remplacement des lampes à sodium par un éclairage LED pour une réduction d'énergie de moitié (+ de 200 points lumineux dont le parc Arthur Lefebvre, les côtes de Croisset et de Maupassant, chemin de Croisset).

● Installation de capteurs solaires pour le réseau d'eau chaude et isolation thermique de la Mairie.

● Gestion différenciée des Espaces Verts (zéro phyto) :

- Achat d'une balayeuse qui retire aussi les pousses des herbes folles
- Enherbement des cimetières par hydromuching. Cette technique consiste à projeter un mélange composé d'eau, de ouate de cellulose, de fibres de bois, d'engrais

organique pour activer la germination et l'enracinement.

● Achat de 8 véhicules électriques et hybrides rechargeables, à faibles émissions, non polluants et économiques à l'usage.



Quand les abeilles ont le bourdon.

La pollinisation par les abeilles est vitale pour tout notre écosystème. Le tiers de ce que nous consommons, nous le devons aux abeilles. Aussi, depuis 2001, la Municipalité lutte en faveur de la préservation des abeilles en

disposant des ruches sur le toit de l'Hôtel de Ville. Mais hormis le réchauffement climatique qui court à la perte de nos abeilles, un autre danger rôde : le frelon asiatique. Tel un vautour, le frelon se place à l'entrée des ruches, en vol stationnaire et se rue sur l'abeille qu'il capture. «Comme la guêpe ou le frelon européen, le frelon asiatique cherche de la protéine pour nourrir ses larves», précise Lionel Glatigny, apiculteur.

«Il décortique l'abeille, lui ôte la tête et le bas de l'abdomen qu'il dispose sur la larve. Cette dernière mange la protéine qui sécrète un sucre dont il deviendra friand en devenant adulte. C'est pour ça que nous retrouvons les frelons dans les fruits. C'est leur nourriture». Mais les dégâts qu'il cause sur les ruches sont à leur paroxysme. Il pille le couvain et tue les ouvrières. Rappelons que si vous découvrez un nid de frelons, il est nécessaire de contacter un professionnel. Si la piqûre n'est pas plus dangereuse que celle d'un frelon européen, les piqûres répétées, sont, quant à elles, nocives. Contactez les pompiers (si le nid se trouve sur un lieu public) ou des professionnels qui ont le matériel et le savoir-faire.

Infos : frelons-asiatiques.fr/destruction-des-nids